

27.06.2013 – 14:36 Uhr

Se débarrasser d'éléments révolus

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral a transmis aujourd'hui la loi sur les contributions à la formation. Malheureusement, il a omis de la débarrasser d'éléments révolus. Ainsi, il demeure des limites d'âge pour les bourses d'études. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, espère que le Parlement sera plus courageux et supprimera les limites liées à l'âge.

On ne conteste plus aujourd'hui la nécessité d'apprendre tout au long de la vie pour se tenir à jour sur le plan professionnel et acquérir de nouvelles connaissances. Mais il demeure des lois qui empêchent l'accès des personnes ayant des revenus modestes à la formation tout au long de la vie. Les lois restent conçues selon des carrières de formation qui s'accomplissent sans interruptions ni détours.

On désire plus de qualifications mais sans prévoir de soutien

L'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié du Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) voit dans les mères qui sont pas ou peu actives sur le plan professionnel, et disposent d'un diplôme de niveau secondaire II, un potentiel de main-d'oeuvre. Le DEFR constate aussi qu'il faut agir dans le domaine des niveaux de qualification supérieurs. Les mères pas ou peu actives ont le plus souvent plus de 40 ans lorsqu'elles projettent de fréquenter un cours de formation continue ou un module de formation de niveau tertiaire. Mais, selon le projet de loi, elles n'ont toujours pas de droit à des contributions de formation bien qu'elles ne disposent fréquemment que d'un revenu du ménage limité.

Biffer les limites d'âge

La nouvelle loi sur les contributions à la formation crée maintenant la possibilité de biffer la limite d'âge qui provient d'une époque où la formation tout au long de la vie n'avait pas l'importance qu'elle a aujourd'hui. Une politique qui continuerait à s'en tenir à une limite d'âge est une politique révolue.

Contact:

Bruno Weber-Gobet, responsable du dossier politique de formation,
Tél. 079/348.71.67, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100740454> abgerufen werden.